

nommé pour préparer l'adresse, savoir : MM. Bedard, Lafontaine, Leslie, Morin, Girouard, Bourdages, et De Witt.

Séance du soir—Samedi, 1er Mars 1834.

M. BEDARD soumet à la chambre une adresse à Sa Majesté, fondée sur les résolutions. Elle est lue en entier en français. M. Bedard fait ensuite motion qu'elle soit lue en français et en anglais, paragraphe par paragraphe, et que la chambre y concoure.

M. STUART :—Il est impossible que la chambre puisse voter cette adresse si précipitamment ; pour moi, je ne suis pas prêt à le faire. Ceux qui la travaillent depuis huit jours, ne voudraient-ils pas nous donner vingt-quatre heures pour l'examiner ? Quelle est la raison d'agir avec tant de précipitation ? Je serais d'avis de remettre la question à lundi prochain. Il n'est pas facile de voter sans examen une adresse qui renferme une si grande foule d'objets. Je dois demander de ne pas décider ex abrupto et sur une simple lecture, une question qui intéresse tout le pays.

M. BEDARD :—Il n'y a rien dans cette adresse qui n'ait été proposée à la chambre ; c'est la répétition des résolutions. Ce procédé en outre a toujours été suivi. Quant à moi, je n'aurais aucune difficulté à consentir à du délai ; mais je sais qu'il y a un grand nombre de membres, qui ont donné beaucoup de temps aux affaires, et qui désirent retourner dans leurs foyers. Il n'est pas juste de les retarder inutilement. Pour cette raison, et parce qu'il n'y a rien dans l'adresse qui ne soit aussi dans les résolutions, je persiste dans ma motion.

M. BOURDAGES :—On veut employer contre l'adresse les mêmes moyens qui ont été employés contre les résolutions, savoir, les délais ; ces argumens ne nous ont point arrêtés, et j'espère qu'il ne nous errerons pas aujourd'hui. L'usage a toujours été de concourir dans les adresses de cette nature, aussitôt qu'elles ont été présentées.

M. NELSON :—L'honorable doyen a tort de vouloir insinuer que des membres de cette chambre aient voulu entraver les résolutions sur l'état de la province. Moi-même j'ai demandé des délais, et j'étais fondé en raison puisque la conclusion de ces résolutions n'avait pas encore été imprimée en anglais. Un jour de délai qu'on demandait alors, n'était certainement pas un délai bien long. Dans ce moment qu'on nous informe que l'adresse est fondée sur les résolutions, on doit s'en rapporter à l'honneur des membres, et je ne vois pas de nécessité de demander les délais pour la prendre en considération. Elle ne nous intéresse pas beaucoup, nous qui sommes dans la minorité ; il suffit que la majorité en soit contente. Puisqu'elle est fondée sur les résolutions, il n'y a pas de doute que je suis déterminé à voter contre. Pour moi, je ne demande donc aucun délai, et j'ai toujours dit que je ne voulais pas entraver la mesure, et qu'il était juste que les sentimens de la majorité de cette chambre parussent en Angleterre, afin qu'on y sût quelle mesure adopter. J'espère donc que l'adresse sera votée dès ce soir, et que nous qui avons voté contre les résolutions, si nous voulons être consistans, nous voterons dans le même sens aujourd'hui.

M. STUART :—Quand je demande du délai jusqu'à lundi, je crois user de mon droit. Une adresse semblable à celle-ci, qui concerne toutes les affaires du pays, ne se voit pas comme un petit bill de quelques louis. Pour ma part, je veux la lire et la comprendre. Je ne comprends pas la logique de M. Neilson, quand il nous dit que cette adresse ne nous intéresse plus. Parce que je ne suis trouvé dans la minorité, cesserai-je de m'occuper des affaires qui concernent toute cette colonie ? sans doute, non ; je n'acquiescerais envers mes constitutans. Ce n'est pas assez pour moi d'avoir opposé les résolutions, je veux encore examiner l'adresse, et voir si elle ne contient pas quelque chose, sur quoi je pourrais avoir des observations à suggérer.

M. ANDERSON demande que l'adresse soit toute lue en anglais, avant que d'être lue dans les deux langues, paragraphe par paragraphe.

M. GUY : J'ai prêté toute mon attention à la lecture de l'adresse, pour me mettre en possession de son contenu ; mais il a régné ici un tel bruit, que, quoique je me flatte de comprendre le français aussi bien que qui que soit, je n'ai pu entendre qu'une très petite partie : en sorte qu'il n'y a que ceux qui l'ont préparée, qui sachent si elle ressemble aux résolutions. Toujours est-il vrai, qu'elle n'a été lue que dans une seule langue, savoir : en français, dans une chambre où il y a plusieurs membres qui ne parlent que l'anglais. Il y a plus, l'hon. membre pour le comté de Mégantic, M. Anderson, a réclame le droit de l'avoir en anglais, et je ne sache pas que personne ne lui ait répondu. Il y a des gens qui pour des bagatelles se font des cas de conscience. Comme Tartuffe, ils se font un crime d'avoir écarté une puce, et ils ne craindraient pas de commettre les plus grands crimes.

• He'll strain at a gnat,
And swallow a camel. »

Tous les jours j'entends l'honorable Orateur demander dans les deux langues : " Cette motion sera-t-elle accordée ; *shall this motion be granted* ?"—et quand un membre, qui n'entend que peu le français, demande la lecture en anglais d'une adresse aussi importante que celle-ci, ne sera-t-il point écouté ? Pourquoi non, M. l'Orateur, pourquoi non ? Est-ce parcequ'ordinairement il ne prend pas part aux débats, et que dans cette mesure il n'a point voté avec l'honorable doyen ? Tous les jours on crie qu'on veut tout faire à l'anglaise, et qu'on proscrie la langue des habitans du pays ; on crie à la partialité, à l'injustice. Aujourd'hui en voudrions-nous faire autant dans cette chambre ? Ce n'est pas un sentiment de préférence qui me fait élever la voix. Si je me trouvais dans une assemblée anglaise, où se trouveraient des personnes ne parlant que le français, et où l'on affecterait de ne parler que l'anglais, je réclamerais également contro

une telle justice ve les deux l

[M. Stuart dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e

M. Guy dit qu'il n'aurait qu'il faut que les langues p cela doit e